

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

Le conseil municipal s'est réuni le 16 février 2021 à 20 heures, sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2020.

#### INFORMATIONS TRANSMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

- Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 1 500 habitants
- Le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2019
- Le conseil municipal est informé qu'un conseiller a demandé de ne pas recevoir son indemnité.
- Recrutement : la commune a demandé au Centre de Gestion du Finistère un accompagnement pour le recrutement d'un assistant administratif polyvalent.
- Convention Ener'gence : Elle a été signée le 27 janvier dernier.
- AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt : l'opération de rénovation du bâtiment communal « Route de Kéralias » constituées de deux appartements et d'un commerce au rez de chaussée n'a pas été retenue au titre de l'AMI.
- La commune percevra une aide financière de 42 000 € au titre de l'Aide au développement de l'offre locative sociale pour le projet de réhabilitation de l'ancien bar « Recto-Verso ».
- Activités de la CCPA : Le maire fait le point sur les activités de la CCPA.

#### DESIGNATION D'UN REFERENT MOBILITE A LA CCPA

Monsieur le Maire fait part d'un courrier en date du 11 janvier 2021 en provenance de la CCPA nous présentant le cadre et le calendrier relatifs à la prise de compétence d'organisation des mobilités sur laquelle les élus auront à se positionner d'ici fin mars 2021. Afin de faciliter les échanges entre les communes du territoire et la CCPA sur les questions de mobilités, une personne référente doit être désignée. La commune de Kersaint-Plabennec sera représentée par Madame Béatrice PERES.

#### COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020, conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Karine HELIES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, sans les excédents ou déficits antérieurs reportés, dressés par M. Patrice BOUCHER, Maire,

↳ lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	692 863.41 €	1 006 980.67 €	<b>314 117.26 €</b>
Investissement	280 916.68 €	401 438.72 €	<b>120 522.04 €</b>

- ↳ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ↳ arrête les résultats définitifs ainsi présentés,
- ↳ adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 de la commune.

#### AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire,

- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **432 921.24 €**,
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - ↳ affectation en réserve R 1068 en investissement **316 866.40 €**
  - ↳ report en fonctionnement R 002 116 054.84 €

L'adjointe au maire présente les différents ratios financiers de la collectivité. Il apparaît une situation financière saine dont une capacité d'extinction de la dette légèrement supérieure à 2 ans.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES : PROSPECTIVE FINANCIERE**

L'analyse réalisée par la Trésorerie et le compte administratif 2020 révèlent une situation financière saine pour la commune de Kersaint-Plabennec, avec un niveau d'endettement faible (le ratio encours de la dette/CAF brute s'élève à 2,25 années), ce qui permet d'envisager un projet de construction d'un ALSH dans les années à venir.

Une prospective financière sur les années 2020-2026 a donc été réalisée afin de mesurer l'impact d'un projet d'une telle envergure sur le budget de la commune. Les hypothèses retenues se veulent très prudentes de façon générale. Malgré cela, on observe que la CAF brute reste stable sur les années de la prospective et que les réserves de la commune permettent de couvrir le fonds de roulement négatif.

Finalement, même si certains ratios se dégradent en raison d'un recours important à l'emprunt pour financer la construction d'un ALSH, la prospective montre que la situation financière s'améliore rapidement sur les deux dernières années de la prospective et que ce projet semble réalisable, à condition toutefois d'obtenir un niveau de subventions suffisamment conséquent et de bien maîtriser les dépenses de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLAN « FRANCE RELANCE »**

Suite à l'impact de l'épidémie du Covid-19, le Gouvernement a décidé d'accompagner la relance dans les territoires par une part exceptionnelle à la dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux. La commune décide de présenter trois projets :

### Réhabilitation de l'ancien presbytère en ALSH et deux logements :

Les travaux d'isolation, le changement de système de chauffage et d'éclairage permettront d'atteindre un niveau de performance énergétique de niveau 4. Ces travaux de rénovation feront appel à des matériaux biosourcés dans le respect de l'environnement.

### Rénovation de l'éclairage de la salle de Sports « Félix Guéguen » :

Afin d'améliorer les performances énergétiques, les travaux consisteront à remplacer l'éclairage de la salle par des leds, remplacement du chauffe-eau, nettoyage et refaire l'étanchéité de la toiture, ravalement du bardage du bâtiment.

### Rénovation de l'éclairage de la salle du conseil municipal :

Les néons seront remplacés par des leds ce qui permettra un gain rapide d'économie d'énergie.

### Plan de relance relatif au soutien des cantines scolaires :

Dans le cadre du plan de relance et en partenariat avec l'école Sainte-Thérèse, la commune de Kersaint-Plabennec, propriétaire des locaux et du matériel de la cantine scolaire, a lancé une réflexion sur la restauration collective. En effet, la commune souhaite investir dans des modules self contribuant à réduire le gaspillage alimentaire, à supprimer les contenants plastiques et à améliorer la fluidité des élèves sans augmenter la surface de la cantine. Le maire est autorisé à solliciter une aide financière auprès de l'état.

## **IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un poste de distribution de gaz sera installé sur la route de Kéralias au niveau de l'Aire des déchets. En effet, le gaz produit par l'usine de méthanisation en cours de construction à Kervourc'h, sera injecté dans le réseau de gaz. Les travaux seront réalisés de juin à septembre 2021. Le conseil demande que les routes et les accotements soient remis en état.

## **PROJET D'AMENAGEMENT « ROUTE DE KERALIAS »**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux plaintes de plusieurs riverains et en prévision de la fermeture de la RD 770 du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2021, il est probable que la circulation sur la commune de Kersaint-Plabennec, route de Kéralias, soit plus dense.

Afin d'anticiper sur ce nouveau trafic, il est donc nécessaire d'effectuer des travaux de réaménagement à la sortie d'agglomération « Route de Kéralias ». La DDTM propose un réaménagement : une chicane au niveau de l'Allée des Jardins et une écluse avec des balises bicolores, rouges et blanches, au niveau de la sortie du lotissement « Lez ar C'Hoat ». Le conseil approuve l'aménagement proposé.

## **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

### **BATIMENT DE KERALIAS :**

Karine HELIES fait le point sur l'avancement du projet de rénovation du bâtiment de Kéralias. Chantier à l'arrêt : des infiltrations d'eau empêchent la poursuite des travaux, notamment le ravalement du bâtiment.

### **VOIRIE – MATERIEL – BATIMENTS :**

Signalisation : A compter du 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 31 octobre prochain, la route départementale 770 (entre les lieux-dits Kernéyen et St Eloi) sera fermée à cause des travaux de réaménagement. La commune de Kersaint-Plabennec pourrait recevoir un trafic plus dense pendant cette période. La commission propose d'installer des panneaux « Interdits aux véhicules de plus de 3.5 tonnes » aux entrées d'agglomération de la commune.

Travaux de voirie : Les travaux de réfection de voirie programmés pour 2021 seront adaptés en fonction du planning de pose des conduites de gaz entre la future usine de méthanisation et le réseau de gaz existant.

### **PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE :**

La commune a lancé un concours « Photos Amateur » sur le thème « Kersaint-Plabennec, au cœur du Pays ».

### **MARCHE ALIMENTAIRE :**

On note une baisse conséquente de la fréquentation liée au couvre-feu de 18 heures.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- **Lotissement Le Dirou** : Les huit permis de construire ont été signés.
- **Convention label « Ecoles numériques 2020 »** : Suite à l'attribution, par le conseil municipal le 9 juillet 2020, d'une subvention exceptionnelle de 2 584 € à l'école Sainte-Thérèse pour l'acquisition d'équipements numériques dans le cadre du label « Ecoles numériques 2020 », la commune vient de signer une convention de partenariat avec l'académie de Rennes.
- **Contrat de territoire 2021/2026** : Le département et la CCPA élabore conjointement un contrat pour établir un programme d'actions définissant les enjeux sur le territoire. Une enveloppe financière est allouée pour les différents projets portés par les collectivités. La commune de Kersaint- Plabennec présentera notamment son projet de réhabilitation du presbytère en un ALSH et deux logements au prochain contrat de territoire.
- **Commission Action Sociale** : Plusieurs courriers de remerciements ont été adressés à la mairie suite à l'action de la commission qui a offert un repas à emporter aux Aînés de la commune en décembre 2020.